Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212200950-20260421-26_04_005-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - COTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	8
• absents	
• exclus	

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage : 24 avril 2026

Objet
projets prioritaires de l'année

De la commune LANDEBAERON

Séance du 21 avril 2026 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

O'CONNOR Nathalie

Étaient présents :
RIOU Olivier, TRICHARD Nadège, LE BASTARD Christian, LE BERRE Audrey, THORAVAL William, HULLO Bernard, LE ROUX Eric, OLLIVIER Morgane, BONNY Audrey
Procuration : GONCALVES MARJO Inès Maria à LE BASTARD Christian

Secrétaire de séance :

BONNY Audrey

Madame le maire fait part à l'assemblée ds travaux prioritaires de l'année à savoir :
- Maison située au n° 5 Hent Skol.
Cette maison était auparavant gérée par Guingamp Paimpol Agglomération et est redevenue propriété de la commune au 01/01/2022 ; elle se compose de deux appartements qui sont considérés insalubres, petits et pas adaptés et d'un jardin qui a été déblayé par la mairie car il servait de décharge avec des problèmes d'hygiène et de rats.
Après divers échanges, il est procédé au vote quant à la vente de cette maison
8 pour et 2 abstentions.
Madame le maire est ainsi autorisée à effectuer les démarches quant à la vente de cette maison.

- l'appartement au 17 Hent Skol : Madame le maire fait une suggestion : Remettre la mairie au centre du village (pas d'objection), position centrale et visible notamment pour les affichages) complètement aux normes accessibilité de la loi 2005.
Cela permettrait de dégager deux salles supplémentaires avec locations possibles : une salle vaste et accessible pour les conseils municipaux, et une salle en projet "cantine" pour vestiaires sous clef des salariés avec salle de pause, y compris lave-linge pour lavage des serpillères de ménage ou autres vêtements de travail souillés, qui se fait actuellement au domicile ce qui est hors normes.
Echange et adoption du projet avec réserves pour le bar associatif car pièce jugée trop petite.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212200950-20260421-26_04_005-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 26 juin 2026
Publié ou notifié le .

Fait LANDEBAERON, le 26 juin 2026

Le Maire

